



AVENANT CONVENTION Entre La Pive et Le professionnel	Numéro d'adhérent
Groupe local :	<input type="checkbox"/> Exemple Professionnel <input type="checkbox"/> Exemple Pive

Entre les soussignés,

La Pive, association Loi 1901,
dont le siège social est situé
12 rue Jean Petit
25000 Besançon

Représentée par sa Co-Présidente Marie-Odile Crabbé-Diawara ou son.a représentant.e
Dénommée ci-après La Pive, d'une part

Et

Le professionnel

Nom légal :

Nom commercial :

Adresse :

Courriel :

Téléphone : //

Nom du représentant légal

et/ou Personne à contacter : Nom

Prénom

Courriel :

Téléphone : //

Dénommé ci-après « Le professionnel », d'autre part

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

A – Objet

Le présent avenant à la convention du a pour but de modifier la convention initiale sur les points suivants :

- les modalités de cotisation libre, consciente et solidaire
- la dénonciation de la convention
- les Conditions Générales d'Utilisation (CGU)
- les nouvelles catégories d'annuaire

B – Cotisation libre, consciente et solidaire

En signant cet avenant, le.a professionnel.le réaffirme son adhésion à l'association et s'engage à participer aux frais de fonctionnement de La Pive en versant une cotisation annuelle libre, consciente et solidaire

Il/elle est appuyé.e pour faire son choix par une annexe lui permettant de comprendre les besoins financiers de l'association, et de prendre connaissance d'un prix d'équilibre indicatif en fonction de la typologie de sa structure.

Le montant de la cotisation n'est pas figé et peut être modulé chaque année.

Montant de la cotisation professionnelle pour l'année en cours:€ par an.

Le système de cotisation est révisé annuellement par décision du Conseil d'Administration.

C- Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties par notification écrite.

La présente convention suppose le versement d'une cotisation annuelle. **Le non-renouvellement de l'adhésion au-delà du 1er mars entraîne la suspension de la convention.** Jusqu'à régularisation, le.a professionnel.le n'apparaîtra plus dans les communications de la Pive et n'aura plus accès à la reconversion de ses pives en euros.

Le.a professionnel.le s'engage à restituer à La Pive son macaron (et son autocollant) dès la rupture de la convention.

Le.a professionnel.le signataire du présent avenant a pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation de la Pive qui sont disponibles sur le site www.pive.fr.

Informations pour l'annuaire

Catégorie	Principale	Secondaire (si besoin)
Agriculture & producteurs		
Alimentation, Épiceries		
Boucheries, Charcuteries, Traiteurs		
Boulangeries, Pâtisseries, Glaces		
Bar, Café, Restaurant, Salon de thé		
Boissons, vins, spiritueux		
Artisanat, Produits régionaux		
Habillement, mode & accessoires		
Ameublement, Bricolage, Jardinage		
Communication, Papeteries, Librairies, Imprimeries		
Informatique, Électronique		
Santé, Soins & bien-être		
Art, Culture, Tourisme		
Événementiel		
Loisirs, Sports		
Services à la personne		
Services aux entreprises		
Formation, Éducation		
Autres :		

Fait à

Le/...../ 20.....

Le professionnel
(Cachet de l'entreprise et signature)

Pour l'association La Pive
La Co-Présidente

Marie-Odile CRABBE-DIAWARA



Conformément au règlement Général de Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux informations qui vous concernent, les faire rectifier ou supprimer en contactant : mesdonnees@pive.fr